

2022/47

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900595-20220711-2022_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
8	13	11	11

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 11 juillet

Convocation 07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet

Date d'affichage 07/07/2022

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO – F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI

Absents ayant donné pouvoir : C BLARDAT-KATOUI a donné pouvoir à C. DECUYPER – C. GUILLAUME a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET- W. COLAS a donné pouvoir E. TRESCARTES

Absents excusés : P. BARDEL –

Absents : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

INSTALLATION D'UN CITY STADE ET D'UN SKATE PARK ET DEMANDE DE SUBVENTIONS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Commune envisage l'installation d'un city stade et d'un skate park au stade.

Après ces deux années de confinement, d'isolement pour beaucoup, de sédentarité pour nos enfants, nos adolescents et même pour les adultes, le conseil municipal de Bussy-en-Othe conscient du problème a voulu avoir une politique forte encourageant la pratique du sport, le lien social, l'échange, la convivialité et le partage.

De plus, notre village est en pleine mutation, depuis deux ans, de nombreuses familles avec enfants sont venues s'installer à Bussy quittant la région parisienne.

Considérant que la Commune est classée « zone de revitalisation rurale »,

Vu la délibération du 14 avril 2022,

Considérant que le plan de financement de cette acquisition est modifié et s'effectuera comme suit :

City stade

- Coût estimatif de l'équipement HT : 41000 €
- Subvention D.E.T.R. 50 % : 20500 €
- Subvention 30 % Conseil Départemental « Village de l'Yonne + » : 12300 €
- Autofinancement : 8200 € HT

Skate-park

- Coût estimatif de l'équipement et de la plateforme HT : 57183 €
- Subvention D.E.T.R. 50 % : 28591,50 €
- Subvention 30 % Conseil Départemental « village de l'Yonne + » : 17154,90 €
- Autofinancement : 11436,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900595-20220711-2022_47-DE

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié des deux
- de solliciter de l'Etat une subvention D.E.T.R. et du Conseil Départemental « village de l'Yonne + »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pascaline LAMY-BOYET



Le Maire

Catherine DECUYPER